

---

# AVIS PUBLIC

## AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

---

### RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-308

Relatif à la création d'un Conseil local du patrimoine

---

#### AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 5 mai 2025, le Conseil de cette Municipalité a procédé à l'adoption du règlement d'urbanisme numéro 2025-308 relatif à la création d'un Conseil local du patrimoine.

#### RÉSUMÉ

Le règlement numéro 2025-308 a pour objet de fournir un outil de consultation au Comité de démolition, au Comité consultatif d'urbanisme et au Conseil municipal lors du traitement de dossiers concernant les immeubles patrimoniaux cités de la Municipalité.

**Le règlement numéro 2025-308 entre en vigueur en date du présent avis.**

Ledit règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1, boulevard du Frère-André, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h. Le règlement est également disponible sur le site Internet de la Municipalité au [www.mmsg.ca](http://www.mmsg.ca) dans la section « Administration » sous la rubrique « Règlements d'urbanisme ».

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 7<sup>e</sup> jour du mois de mai 2025.



---

Manon Donais, directrice générale et  
greffière-trésorière